

Pour tout renseignement:  
Lixia Gambarin  
t +41 58 442 21 16  
brigitte.gutzwiller@tellco.ch

**Confidentiel**  
**Promerka SA**  
**Monsieur Gabriel Gagnère**  
**Chemin de Cousson 23**  
**1032 Romanel-s-Lausanne**

Lausanne, le 30 juin 2022

### **Documents manquants pour la résiliation ordinaire du contrat d'affiliation N 101731**

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande en date du 29 juin 2022 qui a retenu notre meilleure attention.

Votre courrier doit comporter la signature du représentant de l'employeur ET celle du représentant des salariés. Cette commission n'étant plus à jour, nous vous remettons en annexe un formulaire vous permettant d'en constituer une nouvelle. Nous vous prions donc de bien vouloir nous renvoyer ladite lettre de résiliation munie de ces signatures.

De plus, suite à la décision du Tribunal Fédéral datant de mai 2020, la résiliation d'un contrat d'affiliation de prévoyance professionnelle doit impérativement s'effectuer d'entente avec les employé(e)s ou la représentation des travailleurs (art. 11, al 3<sup>bis</sup> LPP). Par conséquent, pour que cette dernière soit valable, nous avons besoin d'une **attestation indiquant que les collaborateurs ont été associés au processus de résiliation et qu'ils approuvent cette décision.**

**Afin de nous permettre d'accéder à votre demande, nous vous prions de nous envoyer votre lettre de résiliation accompagnée d'une copie du procès-verbal du vote correspondant.**

Si ces informations prescrites par la loi ne nous parviennent pas d'ici le **30.09.2022** (date du timbre postal), nous serons malheureusement contraints de considérer la résiliation comme non valable. Dans ce cas, votre contrat serait automatiquement prolongé d'un an jusqu'à la date du **31.12.2023**.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ces différents points et restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Avec nos remerciements anticipés et nos meilleures salutations.

Tellco pkPRO



Lixia Gambarin  
Responsable support de vente